



# Votre enfant à l'école

Tout savoir sur la vie scolaire

# S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

**L'école est obligatoire pour les enfants  
dès 6 ans et jusqu'à 16 ans.**

**L'école maternelle accueille tous les enfants dès 3 ans.**

## Où s'inscrire ?

### Maternelles et élémentaires

Service de l'Enseignement

31-33, rue de la Commune de Paris, 01.48.39.51.30

[enseignement@mairie-aubervilliers.fr](mailto:enseignement@mairie-aubervilliers.fr)

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 16h45

jeudi de 8h30 à 12h30 (fermé au public le jeudi après-midi)

### Collège

Directement auprès du principal du collège du secteur.



## Les documents à présenter

**Les originaux de chaque document sont demandés,**  
aucune photocopie n'est acceptée :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant à inscrire
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation de l'ancienne école (si enfant déjà scolarisé)
- Carnet de santé ou de vaccinations à jour (BCG - DPC 3 injections - DTPR tous les 5 ans)

### Pour les familles hébergées

- Attestation d'hébergement à remplir sur place par l'hébergeant
- Quittance de loyer et pièce d'identité de l'hébergeant
- Document à l'adresse de l'hébergement et au nom de l'hébergé (attestation de Sécurité sociale ou AME, notification CAF)

Vous souhaitez des précisions sur les documents à fournir ?

Contactez le service Enseignement, 01.48.39.51.30

[enseignement@mairie-aubervilliers.fr](mailto:enseignement@mairie-aubervilliers.fr)

# UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

## Les horaires des écoles d'Aubervilliers

Horaires	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
7h30 - 8h30	Accueil matinal	Accueil matinal
8h30 - 11h30	Ecole	Centre de loisirs
11h30 - 13h15	Pause méridienne	Pause (au centre)
13h15 - 16h15	Ecole	Centre de loisirs
16h15 - 17h45 ou 16h15 - 18h30	Etude ou Accompagnement éducatif Activités (Centre de loisirs)	Centre de loisirs

## Accueil matinal avant l'école

Sur inscription, les enfants de maternelle et les CP peuvent être accueillis dans les écoles maternelles dès 7 h 30. Les élèves d'élémentaire attenantes peuvent y être accueillis, sous certaines conditions. Renseignements : Centres de loisirs maternels, 01.48.39.51.18



## Restauration scolaire

**Tous les repas sont constitués d'un produit de chaque famille alimentaire :** produits laitiers, viandes ou poissons ou œufs, légumes verts et/ou fruits, féculents, matières grasses, pain et boisson. Les menus sont établis par un-e diététicien-ne et composés de quatre à cinq plats variés. Leur composition suit les recommandations des pouvoirs publics pour l'équilibre nutritionnel (GEM-RCN).

## Accompagnement des élèves

**Les études dirigées du soir** sont organisées dans certaines écoles de 16h15 à 17h45 par des enseignants volontaires. L'inscription se fait auprès de l'école de l'enfant.

**L'accompagnement éducatif (AE)** est une offre éducative complémentaire après l'école, proposée par des enseignant-e-s.

**Le RASED :** Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté

Composé d'un psychologue scolaire, d'un rééducateur en psychomotricité, et d'un rééducateur, le réseau s'adresse aux élèves de la maternelle au CM2.

Pour tout renseignement, s'adresser à la direction de l'école.

## Ramassage scolaire

Les cars du parc municipal assurent le transport des quartiers Landy et Pressensé pour les groupes scolaires Hugo-Balzac-Stendhal et Shiva-Kahlo.

Le ramassage scolaire a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **Le matin :** pour Landy : départ à 8h10 pour être devant l'école à 8h20  
et Pressensé : départ des deux 1<sup>ers</sup> cars à 7h55 (arrivée à l'école à 8h05-8h10)  
départ du 3<sup>e</sup> car à 8h10 (arrivée à l'école à 8h20)
- **L'après-midi :** départ de l'école à 16 h15
- **Le soir après l'étude :** départ de l'école à 17 h 45

Pour en bénéficier, l'inscription au service Enseignement est obligatoire (possible dès mai). Une carte avec photo d'identité de l'enfant est délivrée pour que l'enfant puisse la présenter aux accompagnatrices dès le jour de la rentrée.



## La participation financière

Les tarifs de participation à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs, mais aussi aux séjours des CM2 en classes de neige, aux centres de vacances gérés par la Ville sont calculés en fonction du **quotient familial**.

Il doit être calculé avant le 31 août pour bénéficier des tarifs correspondant à vos ressources. Pour le calculer, rendez-vous au service de l'Enseignement 31-33, rue de la Commune de Paris, **01.48.39.51.30**.  
**enseignement@mairie-aubervilliers.fr**

Une réforme des quotient est en cours, la liste des documents nécessaires, à ce jour, est disponible sur le site de la Ville.

## Comment régler les prestations scolaires

- **auprès des directeurs d'école**, uniquement par chèque
- **au service de l'Enseignement**, par chèque, carte bancaire et espèces
- **par prélèvement automatique**,
- **en ligne** : Pour bénéficier de ce service, veuillez transmettre votre adresse e-mail au service de l'Enseignement qui l'enregistrera et vous enverra la procédure à suivre.  
<https://aubervilliers.portail-famillescom/aubervilliers/jsp/site/Portal>

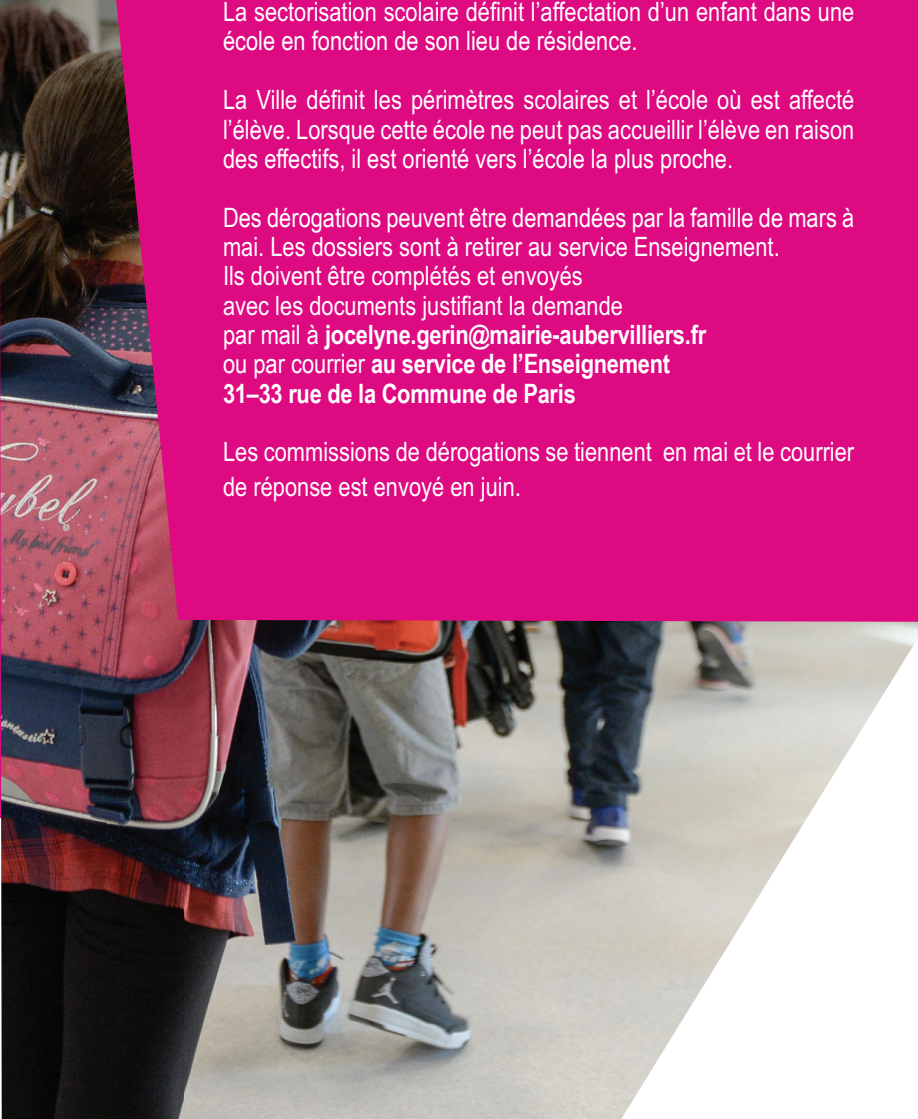
# LA SECTORISATION SCOLAIRE

La sectorisation scolaire définit l'affectation d'un enfant dans une école en fonction de son lieu de résidence.

La Ville définit les périmètres scolaires et l'école où est affecté l'élève. Lorsque cette école ne peut pas accueillir l'élève en raison des effectifs, il est orienté vers l'école la plus proche.

Des dérogations peuvent être demandées par la famille de mars à mai. Les dossiers sont à retirer au service Enseignement. Ils doivent être complétés et envoyés avec les documents justifiant la demande par mail à [jocelyne.gerin@mairie-aubervilliers.fr](mailto:jocelyne.gerin@mairie-aubervilliers.fr) ou par courrier au service de l'Enseignement  
31-33 rue de la Commune de Paris

Les commissions de dérogations se tiennent en mai et le courrier de réponse est envoyé en juin.





## SERVICE MUNICIPAL DE L'ENSEIGNEMENT

31-33 rue de la Commune de Paris  
93300 Aubervilliers  
01.48.39.51.30

[enseignement@mairie-aubervilliers.fr](mailto:enseignement@mairie-aubervilliers.fr)

**[aubervilliers.fr](http://aubervilliers.fr)**



Aubervilliers93



Aubervilliers-actualité de la ville



93Aubervilliers

